



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements

Question écrite n° 40743

### Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur l'avenir du centre régional d'éducation populaire et de sports de Vichy-Auvergne. Au lendemain de la réunion du comité technique paritaire ministériel du 16 décembre dernier, le personnel du CREPS de Vichy est inquiet et ne comprend pas les critères qui ont présidé à la demande de réévaluation de l'établissement. En effet, il apparaît qu'aucun indicateur recensé ne peut fonder une telle décision, le CREPS de Vichy jouit d'une situation géographique privilégiée, il s'avère rentable économiquement et se révèle être un acteur social du bassin d'emploi dont un des axes majeurs est centré sur le sport, la forme et la santé. En outre, les taux de réussite des stagiaires à l'issue des formations diplômantes ou de leur taux d'employabilité sont très élevés et son personnel a pu apporter les preuves de son savoir faire, de sa réactivité, de son investissement et de son aptitude à participer à la modernisation de l'État. Le FEDER contribue également au financement des travaux de restructuration des infrastructures en cours. Enfin, le mouvement sportif s'accorde pour reconnaître unanimement la très haute qualité des formations dispensées. Il lui demande donc d'indiquer s'il entend assurer la pérennité du CREPS de Vichy et empêcher le démantèlement d'un acteur majeur du mouvement sportif de la région Auvergne.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le ministère chargé des sports a lancé en 2008 une réforme concernant la restructuration de ses établissements publics nationaux (EPN). Cette démarche vise à les recentrer sur deux missions prioritaires : - l'accueil des sportifs de haut niveau, afin de permettre la réussite de leur double projet (sportif et d'insertion socio-professionnelle) ; - l'offre de formation aux diplômés conduisant aux métiers de l'animation et du sport, dans le secteur monopolistique (activités en environnement spécifique), et dans les secteurs où l'offre de formation privée - associative ou marchande - est encore insuffisante. L'application de ces nouvelles orientations s'est traduite par l'examen de la cartographie nationale du réseau des CREPS. Pour le CREPS de Vichy, une période de concertation entre les collectivités territoriales, l'ensemble des partenaires et le mouvement sportif, a été définie. Cette concertation tenait compte de l'objectif général de rationalisation des moyens du ministère, de l'évolution prévisible de l'offre de formation au plan régional et des perspectives d'implantation de pôles sportifs au titre des parcours de l'excellence sportive 2009-2013. À l'issue de cette période de concertation, il a été décidé de maintenir le CREPS de Vichy au sein du réseau des établissements publics nationaux. Le nouveau pôle ressources national « sport et santé » vient d'y être implanté. Ce pôle a pour vocation de mettre en oeuvre les politiques nationales décidées par le ministère de la santé et des sports. Son principal objectif est de promouvoir et de faciliter la pratique d'une activité physique ou sportive adaptée et sécurisée pour l'ensemble de la population française.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 40743

**Rubrique** : Éducation physique et sportive

**Ministère interrogé** : Sports

**Ministère attributaire** : Sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 janvier 2009, page 687

**Réponse publiée le** : 23 mars 2010, page 3465